

CONCOURS DU CENTRE DES ARTS DU LIVRE JOURNEES PORTES OUVERTES Vendredi 20 et samedi 21 juin 2025

Objet du concours : « La Reliure **ÉTINCELANTE** »

Il s'agit de réaliser une reliure qui se fera remarquer par son éclat.

Tous les matériaux sont acceptés dès l'instant où ils révèlent un pouvoir brillant et éclatant : feuille d'or ou d'argent, papier aluminium, miroir, métal effet miroir...

Le titre est libre mais il doit être cohérent avec le décor.

Le format du livre, le thème du livre et la structure de la reliure sont libres.

Participants : Concours ouvert aux élèves et aux anciens élèves de l'AAAV.

Anonymat : Toute réalisation doit être anonyme. Les œuvres reconnaissables ou collectives sont bienvenues et seront exposées, mais ne participeront pas au concours.

Dépôt des réalisations : les reliures mises sous enveloppe ainsi que le bulletin de participation sont à déposer au plus tard au secrétariat de l'AAAV : **le vendredi 13 juin 2025**.

PRIX DU CONCOURS

- ❖ **Prix de l'AAAV** attribué par un jury composé d'un ou deux représentant(s) administrateurs de l'AAAV ainsi qu'un membre représentant une institution proche des métiers du concours (libraire, bibliophile, autres...)
Ce jury choisira parmi une sélection de livres retenus par les enseignants.
- ❖ **Prix des enseignants « par niveau d'étude »** attribué par les enseignants distinguant la **meilleure réalisation** en reliure de sa catégorie :
 - 1^{ère} année (+ élèves de cours tous niveaux, de niveau 1)
 - 2^{ème} année (+ tous niveaux, de niveau 2)
 - 3^{ème} année et/ou CAP (+ tous niveaux, de niveau 3)(Pour les élèves en cours « tous niveaux », l'enseignant suggérera la catégorie la plus adaptée à leur niveau)
- ❖ **Prix de décor** attribué par Florent Rousseau récompensant un haut niveau de technicité et d'élégance de la reliure :
 - Toutes réalisations confondues : élèves inscrits en cours (1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} année/C.A.P., décor du livre), ainsi que les élèves des modules, des stages et les anciens élèves.
- ❖ **Prix du public** (toutes catégories confondues) soumis au vote des visiteurs durant les Journées Portes Ouvertes.

REMISE des PRIX : le vendredi 20 juin 2025 à 18h

ATELIER D'ARTS APPLIQUES DU VESINET - Formation d'adultes aux métiers d'art

Association Loi 1901 – Siret : 324 096 130 00020 – APE 9499Z – Siège social : Mairie du Vésinet 60 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet

Administration et formation : 28 bis Chemin du Tour des Bois - 78400 Chatou - 01 39 52 85 90 – aaav@wanadoo.fr – www.aaav.asso.fr
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11780461178 auprès du préfet de la région Ile-de-France (ce n° d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

Organisme de Formation Professionnelle non assujéti à la TVA (art. 261-7 du CGI)